

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 janvier 2014
Français
Original : espagnol

**Lettre datée du 2 janvier 2014, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'août 2013, sous la présidence de l'Argentine (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) María Cristina **Perceval**



**Annexe à la lettre datée du 2 janvier 2014 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : espagnol]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de l'Argentine (août 2013)**

Afrique

**Le Soudan et le Soudan du Sud/Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei**

Le 7 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a présenté aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2013/450), exposé l'évolution récente des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et fait rapport sur le respect de la résolution 2046 (2012) par les parties concernées.

S'agissant de l'évolution des relations bilatérales, il a indiqué que, suite à une proposition faite et acceptée par les deux pays, une équipe spéciale d'enquête avait commencé à enquêter sur les accusations formulées par les deux pays, selon lesquelles chacun appuyait des groupes rebelles agissant sur le territoire de l'autre pays. En outre, l'équipe chargée de déterminer la ligne médiane et de rendre opérationnelle la zone frontalière démilitarisée et sécurisée a commencé ses travaux.

Le Soudan avait décidé de reporter de deux semaines le blocage de l'acheminement du pétrole afin de laisser aux équipes assez de temps pour terminer leurs enquêtes et présenter leurs conclusions. Le Sous-Secrétaire général était cependant d'avis qu'il était très improbable que ces équipes parviennent à terminer leurs travaux avant la fin du mois d'août.

Le Comité mixte de sécurité s'était réuni les 30 et 31 juillet à Djouba pour examiner la question du soutien aux groupes rebelles et de la démilitarisation de la frontière. Les parties avaient de nouveau accepté de cesser d'aider les rebelles agissant de l'autre côté de la frontière et décidé de mettre en place un nouveau mécanisme d'enquête bilatéral.

En ce qui concerne la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu et les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N), le Comité mixte de sécurité a indiqué qu'il n'y avait eu aucun progrès.

Saluant la prorogation du mandat du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour une période de six mois, il a souligné, de nouveau, qu'il importait que le Conseil exprime ses vues afin de faire pression sur les deux parties pour qu'elles respectent les accords qu'elles avaient signés.

Les membres du Conseil ont souscrit au communiqué de l'Union africaine daté du 29 juillet, et témoigné leur appui aux travaux du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, et aux nouvelles équipes, nourrissant l'espoir que ces organes permettraient de faire de nouvelles avancées. Si les membres du Conseil

ont salué le geste du Soudan consistant à reporter la décision de bloquer l'acheminement de pétrole à travers son territoire, certains ont cependant déploré que cette décision soit utilisée comme une menace, tandis que d'autres jugeaient nécessaire de stopper tout appui destiné aux groupes rebelles.

De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation concernant la situation dans la région d'Abyei et souligné qu'il importait de régler les différends à cet égard; plusieurs membres ont insisté sur le fait que la décision relative au statut final d'Abyei devait être acceptable pour tous, et certains membres ont aussi dit que la proposition faite en septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine devait servir de point de départ au règlement de la question. La majorité des membres a souligné qu'il importait de coopérer pleinement avec l'équipe chargée d'enquêter sur le meurtre du chef suprême des Ngok Dinka, perpétré le 4 mai. Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité de continuer à désarmer les populations à Abyei.

Les membres du Conseil ont également fait part de leur préoccupation concernant la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, demandant que les hostilités prennent fin, que les organismes humanitaires puissent avoir accès à la région et que le conflit soit réglé par la voie des négociations. Certains membres ont critiqué les activités du SPLM-N et du Front révolutionnaire soudanais, tandis que d'autres ont exhorté les forces aériennes soudanaises à stopper les attaques dans les zones civiles.

Plusieurs membres ont demandé que soit renouvelée la tentative de convenir de la formulation d'une déclaration du Président basée sur le communiqué du 29 juillet de l'Union africaine, et plusieurs membres se sont dits préoccupés par la situation humanitaire dans l'État du Jongleï (Soudan du Sud).

Le 22 août, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkeiros, a informé les membres du Conseil, en consultations privées, des derniers événements survenus au Soudan et au Soudan du Sud, et de l'état de l'application de la résolution 2046 (2012) par les parties concernées, soulignant l'amélioration des relations bilatérales et annonçant une rencontre entre les deux Présidents début septembre. À cet égard, il a signalé que le Président Kiir et son nouveau Ministre des affaires étrangères avaient annoncé une nouvelle stratégie diplomatique face au Soudan, dans l'objectif d'améliorer les relations bilatérales. Par la suite, le Soudan avait reporté sa décision de couper l'acheminement du pétrole, afin de permettre aux deux nouvelles équipes d'enquête du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine de poursuivre leurs travaux.

Le Comité mixte de sécurité s'est réuni à Khartoum le 21 août, sous la présidence des chefs des services de renseignement des deux pays. La réunion a été constructive, et a fait suite à la réunion tenue la semaine précédente par les Ministres de la défense pour discuter du programme de la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

Quant à l'enquête menée sur le meurtre du chef suprême des Ngok Dinka le 4 mai, l'Envoyé spécial a dit que la commission d'enquête avait commencé ses travaux, après les nominations faites par les deux États.

Au sujet d'Abyei, il a rapporté que le Gouvernement sud-soudanais avait insisté pour qu'un référendum soit tenu sur le statut final de la zone, en dépit du fait que la mise en place des institutions de transition et l'organisation du référendum

n'avaient enregistré aucun progrès. Malgré la demande, quasiment irréalisable pour des raisons techniques, de la communauté ngok dinka de tenir le référendum en octobre, il était préoccupé par le fait que les Misseriya jugeaient devoir rester dans la région au moment où de nombreux Ngok Dinka y retournaient depuis d'autres zones du Soudan du Sud. Il a expliqué que seuls les deux Présidents avaient le pouvoir de régler le conflit d'Abyei, et qu'il importait que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se rende dans la région.

Quant à la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, il a dit que les combats continuaient tout comme au Darfour et au Kordofan septentrional et les organisations humanitaires ne pouvaient pas atteindre les populations qui avaient besoin d'assistance dans les zones tenues par les rebelles dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu dont la population comptait 800 000 personnes. Le SPLM-N ne permettrait que la campagne de vaccination soit effectuée sur tout le territoire soudanais qu'à condition qu'elle soit menée par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei sans intervention du Gouvernement; Khartoum n'a pas encore réagi à cette exigence. De l'avis de l'Envoyé spécial, la reprise des négociations entre le SPLM-N et le Gouvernement soudanais était essentielle pour régler le conflit.

Enfin, l'Envoyé spécial s'est dit optimiste quant à l'amélioration des relations bilatérales, mais demeurait préoccupé par l'absence d'engagement de la part des deux Gouvernements pour ce qui est de régler leurs propres conflits internes, notamment sur les questions les plus difficiles.

Comme lors des consultations précédentes, la majorité des membres du Conseil a salué le geste du Soudan de reporter la décision de bloquer l'acheminement de pétrole à travers son territoire, bien que certains membres aient déploré le fait que ce blocage, utilisé comme une menace, soit contraire aux accords du 27 septembre 2012. De nombreux membres du Conseil ont condamné à nouveau l'appui transfrontière apporté aux groupes de rebelles agissant dans le pays limitrophe. Plusieurs membres étaient aussi d'avis qu'il était urgent de mettre en place la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation dans la région d'Abyei et ont souligné l'importance de régler tout différend sur la question. Plusieurs membres ont insisté sur le fait que la solution concernant le statut final d'Abyei devait être acceptable pour tous, et certains membres ont aussi dit que la proposition formulée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine devait constituer le point de départ en vue d'un règlement. Plusieurs membres se sont aussi dits préoccupés par l'éventualité d'une action unilatérale concernant le référendum, qui compliquerait gravement la situation. La plupart des membres ont souligné qu'il importait que tous coopèrent pleinement à l'enquête sur le meurtre du chef des Ngok Dinka en mai 2013. Plusieurs membres ont dit qu'il importait de faire avancer le désarmement des populations d'Abyei et que la visite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prévue dans la région devait avoir lieu.

Les membres du Conseil ont également fait part de leurs préoccupations concernant la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, demandant que les hostilités prennent fin, que les organismes humanitaires puissent avoir accès à la région et que le conflit soit réglé par la voie des négociations. Certains membres ont critiqué les activités du SPLM-N et du Front

révolutionnaire soudanais, tandis que d'autres ont exhorté les forces aériennes soudanaises à stopper les attaques dans les zones civiles.

Plusieurs membres ont demandé à nouveau à rechercher un accord sur la formulation d'une déclaration du Président concernant le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que d'une déclaration à la presse sur le Soudan du Sud, ces textes étant quasiment prêts.

Plusieurs membres ont exprimé leur préoccupation au sujet de la situation humanitaire dans l'État du Jongleï (Soudan du Sud) et demandé que les organisations humanitaires puissent accéder à la région de toute urgence.

Le 23 août, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une déclaration du Président ([S/PRST/2013/14](#)) faisant suite à l'examen par le Conseil de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » et fait une déclaration à la presse relative à l'État du Jongleï (Soudan du Sud).

Le 22 août, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#), la représentante de l'Argentine a présenté au Conseil, en application de l'alinéa a) iv) du paragraphe 3 de la résolution [1591 \(2005\)](#), un rapport sur les travaux réalisés par le Comité pendant la période allant du 16 mai au 21 août 2013.

Pendant cette période, le Comité a tenu des consultations à deux occasions. Lors des consultations du 18 juillet, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et Médiateur en chef conjoint, Mohamed Ibn Chambas, a informé le Comité de la situation au Darfour, de la détérioration des conditions de sécurité et des affrontements tribaux. Il a également souligné les efforts de médiation et les entraves au processus du paix au Darfour, insistant sur l'importance du Document de Doha pour la paix au Darfour, malgré la lenteur des progrès accomplis dans l'application de certains de ses volets. Il a aussi réaffirmé sa volonté de soutenir les travaux du Comité et de son groupe d'experts.

Deux membres du Groupe d'experts ont présenté le rapport d'étape du Groupe au Comité lors des consultations tenues le 16 août. Deux autres y ont participé par vidéoconférence afin de répondre aux questions. Les quatre membres du Groupe qui avaient obtenu des visas à entrée unique pour le Soudan y sont restés sept semaines en tout et se sont rendus dans les cinq États du Darfour.

La Présidente du Comité a dit que dans l'introduction de leur rapport, les membres du Groupe avaient signalé des changements dans les motifs à l'origine de la violence armée qui sévissait au Darfour et une expansion géographique du conflit. Les affrontements sur le terrain entre le Gouvernement et les groupes rebelles armés avaient diminué, mais la violence des affrontements entre les tribus qui cherchaient à prendre le contrôle des ressources s'était considérablement aggravée. La violence se propageait depuis l'est et le sud du Darfour vers le centre, entraînant le déplacement de nombreuses populations. Les experts ont indiqué que la situation humanitaire s'était détériorée et que les attaques ciblant les agents de l'aide humanitaire et du maintien de la paix s'étaient multipliées, comme en témoigne l'attaque perpétrée le 13 juillet contre la MINUAD.

Le Conseil a également entendu un exposé sur les violations du régime de sanctions commises par le Gouvernement soudanais, les enquêtes menées sur

d'éventuelles violations des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs, et sur des sources de revenu potentielles utilisées par les groupes rebelles armés pour poursuivre leurs opérations, ainsi que sur les progrès accomplis dans l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et les obstacles au processus de paix.

La Présidente a aussi fait état des mesures adoptées comme suite aux deux recommandations énoncées dans le rapport d'étape du Groupe.

Enfin, elle a dit, au sujet de la visite qu'il était proposé d'effectuer à Khartoum et au Darfour, que la version mise à jour des conditions de la visite avait été transmise le 20 juin 2013 au Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité espérait que le Gouvernement soudanais consentirait à cette visite et approuverait les dates proposées.

Après avoir félicité l'Argentine pour ses travaux à la présidence du Comité, les membres du Conseil ont fait part de leurs préoccupations concernant les conditions de sécurité, les attaques visant les soldats du maintien de la paix et les allégations de violations de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. Ils ont exhorté les parties, en particulier les groupes armés non signataires, à adhérer au processus de Doha, et certains membres ont demandé que des sanctions soient imposées à ceux qui avaient entravé le processus de paix au Darfour.

Certains membres ont salué la coopération du Gouvernement soudanais avec le Groupe, tandis que d'autres ont souligné le fait qu'il continuait de refuser l'entrée à l'expert en finances et insisté sur le fait qu'il importait que tous les experts puissent entrer au Soudan.

Certains membres ont dit qu'ils attachaient la plus grande importance à la poursuite des enquêtes sur les attaques, notamment celles visant la MINUAD et le meurtre du commandant Mohamed Bashar, ainsi qu'à l'identification des responsables. Ils ont aussi demandé au Groupe d'experts de présenter au Comité les noms de personnes dont il examinerait l'inscription sur la liste des sanctions.

Un membre a salué les normes de preuve utilisées dans le rapport et fait part de ses préoccupations relatives à la poursuite de l'utilisation d'aéronefs au Darfour. Un autre membre a demandé au Groupe d'experts de vérifier la non-responsabilité revendiquée par une des personnes désignées.

Un membre était d'avis que le rapport examiné était plus équilibré que les précédents rapports, tandis qu'un autre a demandé à ce qu'y soient ajoutées des informations sur l'impact de la situation au Darfour sur les enfants.

Certains membres du Conseil ont demandé des informations supplémentaires sur les sources extérieures de revenu des groupes armés de l'opposition.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 14 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la piraterie dans le golfe de Guinée ([S/PRST/2013/13](#)), dans laquelle il exprimait sa vive préoccupation face à la menace que les actes de piraterie et vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée faisaient peser sur la navigation, la sécurité et le développement de la région, la sécurité et le bien-être des gens de mer, ainsi que la sécurité des routes maritimes commerciales. Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par le nombre et la violence de ces attaques pendant le

premier semestre de 2013. Dans la déclaration, il s'est félicité de la tenue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes, en juin à Yaoundé. Il s'est également félicité de l'adoption, à cette occasion, de plusieurs textes, notamment du Code de conduite relatif à la prévention et la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Centre. Il a encouragé à cet égard tous les États de la région à mettre en œuvre le Code de conduite, définissant la stratégie régionale de sécurité maritime.

Il a salué les initiatives déjà prises par les États et par les organisations internationales dans la région en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité maritimes. Il a réaffirmé qu'il importait que soient diligentées par les instruments juridiques nationaux des enquêtes et poursuites contre les auteurs d'actes de piraterie. Il a engagé les partenaires bilatéraux et internationaux à aider, sur demande, les États et les organisations régionales, à combattre la piraterie et les vols à main armée en mer.

Enfin, le Conseil a remercié le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest de leur concours à l'organisation du Sommet, et prié le Secrétaire général d'aider à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des textes issus du Sommet et de le tenir régulièrement informé de la situation dans le golfe de Guinée et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet.

République centrafricaine

Le 14 août, conformément à la résolution [2088 \(2013\)](#), le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), le général de corps d'armée (à la retraite) Babacar Gaye, a présenté le rapport du Secrétaire général ([S/2013/470](#)) et rendu compte au Conseil de sécurité de la situation dans le pays. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, et le Représentant permanent de la République centrafricaine, l'Ambassadeur Charles-Armel Doubane, participaient également à cette réunion.

Le Représentant spécial a dit que le Gouvernement, dirigé par Michel Djotodia, était en proie à des tensions internes et avait des difficultés à contrôler les actions des éléments de la Séléka, notamment à l'extérieur de Bangui. Les violations persistantes des droits de l'homme perpétrées par les forces de la Séléka et l'impunité dont jouissaient les auteurs de ces crimes étaient préoccupantes. Il fallait mettre en place une législation qui permette de réorganiser les forces armées et se garder d'adopter un plan d'intégration des combattants de la Séléka dans les Forces armées centrafricaines (FACA) qui ne prévoirait pas de vérification préalable destinée à identifier les auteurs de violations des droits de l'homme. Le Représentant spécial a dit appuyer les efforts déployés par l'Union africaine et le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), et demandé que l'état de droit soit rétabli dans le pays.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence a reconnu que la situation politique dans le pays était précaire : d'inquiétantes violations des droits de l'homme continuaient d'être

commises, et l'autorité de l'État était inexistante en dehors de Bangui. Elle a dit craindre que ce problème ne s'étende au reste de la région des Grands Lacs et rappelé que la crise avait contraint de nombreux Centrafricains à aller trouver refuge dans les pays voisins. Des éléments de la Séléka avaient attaqué et pillé des installations appartenant à l'ONU ainsi que des écoles et des hôpitaux. Les services de santé étaient débordés, il n'y avait pas de médicaments, le personnel sanitaire se faisait rare et le risque de propagation de maladies contagieuses était très élevé. Il était nécessaire que les autorités exercent sur les forces de la Séléka un contrôle propre à permettre à l'aide humanitaire d'être acheminée en toute sécurité.

Le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme a donné des précisions sur les violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine, ajoutant que, depuis la crise de mars, la violence avait sensiblement augmenté. Il a en outre appelé l'attention sur la destruction des registres publics et fait observer que, si la situation en matière de sécurité s'était quelque peu améliorée dans la capitale, l'insécurité la plus totale régnait dans les provinces. Il a appelé au prompt rétablissement de l'état de droit dans le pays, à la poursuite de la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur et à l'adoption de mesures visant à atténuer les tensions religieuses et à mettre fin à l'impunité. Il a reconnu qu'il fallait modifier le mandat du BINUCA de sorte qu'il soit mieux adapté à la situation sur le terrain, exprimé son appui aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'aux processus de désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et rapatriement des ex-combattants.

Le Représentant permanent de la République centrafricaine a reconnu que son pays faisait face à une situation d'une gravité sans précédent. Il a évoqué la nécessité de reconstruire son pays, demandé que des sanctions soient prises à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme et appelé au renforcement du mandat du BINUCA.

Lors des consultations à huis clos qui ont suivi, le Représentant spécial a demandé que le mandat du BINUCA soit revu de manière qu'il soit adapté aux besoins de la situation sur le terrain et permette d'assurer la sécurité du personnel du Bureau. Les membres du Conseil se sont dits disposés à examiner la proposition de modification dudit mandat. Ils ont condamné les nombreuses violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine et se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire qui régnait dans le pays. Ils se sont aussi félicités du déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et demandé que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale coordonnent leur action. Certains d'entre eux ont exprimé des doutes quant à l'opportunité d'imposer des sanctions, comme certains l'avaient demandé. Enfin, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de disposer de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de processus de désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et rapatriement adéquats, de poursuivre la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur et d'assurer une transition politique pacifique. Le Conseil a ensuite publié une déclaration à la presse.

République démocratique du Congo

Le 22 août, à la suite des affrontements survenus à une vingtaine de kilomètres de Goma, un membre du Conseil de sécurité a demandé que la situation en

République démocratique du Congo soit examinée, au titre du point intitulé « Questions diverses », durant les séances du matin et de l'après-midi consacrées aux consultations à huis clos du Conseil. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a été invité à rendre compte de ces événements au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que les hostilités avaient repris dans la région du Nord-Kivu le 21 août puis s'étaient étendues à d'autres zones au cours des jours suivants, des affrontements entre le Mouvement du 23 mars (M23) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) étant survenus à proximité et autour de Goma. Ces affrontements avaient coïncidé avec l'arrivée, dans la région, du nouveau Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler.

D'après les éléments d'information disponibles, les forces de la MONUSCO avaient été déployées dans la zone en application du mandat confié à la Mission en matière de protection des civils.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que des civils avaient été la cible de tirs et des positions de la MONUSCO avaient été attaquées, ce qui avait encore aggravé la situation humanitaire dans la région. En outre, on savait qu'un obus de mortier provenant de la République démocratique du Congo était tombé en territoire rwandais, même si l'on ne disposait pas encore d'informations fiables sur les auteurs de cette attaque. Le Secrétaire général adjoint a également informé le Conseil qu'un obus de mortier était tombé dans le centre-ville de Goma.

Les membres du Conseil ont examiné la situation, exprimant leurs préoccupations face à la menace que ces attaques faisaient peser sur la population civile et le personnel des Nations Unies déployé dans la région. Ils se sont en outre accordés à dire que le Conseil devait continuer de suivre l'évolution de la situation et qu'il fallait enquêter sur les faits de manière que celui-ci dispose des informations les plus exactes possible, ce qui lui permettrait d'examiner la question et de prendre les décisions voulues. Les membres du Conseil se sont félicités des mesures énergiques prises par la MONUSCO, et certains d'entre eux ont demandé que celle-ci fasse pleinement usage de son solide mandat.

Le 29 août, un membre du Conseil de sécurité a demandé que des consultations officieuses sur la République démocratique du Congo soient tenues le jour même; celles-ci ont eu lieu après le débat trimestriel consacré à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Au cours de ces consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a indiqué au Conseil que la situation autour de Kibati s'était récemment aggravée et que les combats s'étaient intensifiés. Les FARDC avaient lancé une offensive dans les hauteurs de Kibati afin de chasser le M23 des positions à partir desquelles il procédait à des tirs d'artillerie contre la ville et l'aéroport de Goma. Les forces de la MONUSCO avaient pris part à ces efforts; le pilonnage de Goma et de positions de la MONUSCO par le M23 avait causé la mort d'un soldat de la paix tanzanien et fait plusieurs blessés.

Les membres du Conseil ont examiné la situation qui régnait dans la région, se félicitant des mesures prises par la MONUSCO, demandant la cessation des hostilités et priant les États de la région de respecter l'Accord-cadre pour la paix, la

sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et dans la région. Pour finir, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

Mission des Nations Unies au Libéria

Le 22 août, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUL, Karin Landgren, qui participait à la réunion par vidéoconférence depuis Monrovia, a présenté le vingt-sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2013/479). Elle a rappelé que le Libéria avait connu 10 années de paix ininterrompue et fait observer qu'en juin 2013, la première des trois phases de la réduction des effectifs militaires de la Mission avait été menée à bien, conformément à la résolution 2066 (2012) du Conseil de sécurité, adoptée en septembre 2012. La compression des effectifs s'était jusque-là bien déroulée, deux bataillons d'infanterie et les unités de soutien qui s'y rattachaient ayant été rapatriés en temps voulu et en bon ordre. Dans ladite résolution, le Conseil avait par ailleurs approuvé l'ajout de trois unités de police constituées supplémentaires aux unités déjà en place, ce qui permettrait de renforcer l'assistance fournie par la Mission aux unités spécialisées de la Police nationale libérienne.

Le processus de transition allait de l'avant, grâce à l'excellente relation que la MINUL entretenait avec le Gouvernement. La transition avait toutefois mis au jour de grandes faiblesses qui empêchaient les autorités nationales de reprendre les responsabilités de la MINUL en matière de sécurité. La Mission avait fermé 11 postes et n'avait désormais plus de présence militaire permanente dans quatre comtés. Le calme continuait jusque-là de régner dans ces régions, mais le fait que les services de sécurité nationaux n'aient pu y renforcer leur présence et leurs opérations suscitait des inquiétudes quant à l'avenir du processus de transition. À ce jour, huit des installations ou des camps évacués par la MINUL avaient été remis au Gouvernement.

La MINUL continuait de suivre la situation en matière de sécurité au Libéria. Il importait de remédier au manque de capacités dont souffrait le secteur de la sécurité libérien si l'on voulait que la MINUL puisse transférer avec succès ses responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales. Il fallait continuer de renforcer la Police nationale sur les plans tant institutionnel qu'opérationnel. En août, la MINUL et la Police nationale libérienne procéderaient à une évaluation conjointe des capacités de base à l'échelle nationale. De l'avis de la Représentante spéciale, les décisions de politique générale devaient s'accompagner de mécanismes d'exécution et de contrôle, ainsi que de ressources nationales et internationales suffisantes. Or, dans le projet de budget national pour l'exercice 2013/14, le montant des crédits alloués à la Police nationale libérienne avait été réduit. La MINUL continuerait donc de demander au Gouvernement de fournir aux institutions du secteur de la sécurité des ressources suffisantes pour appuyer le processus de transition.

La Représentante spéciale a indiqué que la réduction des effectifs militaires de la MONUSCO rendait plus nécessaire que jamais la présence d'une police des Nations Unies efficace. Il fallait avant tout que les gouvernements continuent de

s'employer à trouver des conseillers qualifiés spécialisés dans la gestion des ressources financières, techniques, logistiques et informatiques.

La Mission avait en outre constaté qu'elle avait notamment besoin de davantage de conseillers de la Police des Nations Unies ayant une expérience de l'encadrement, en particulier de femmes, vu l'importance croissante qui était accordée au développement des structures de commandement de la Police nationale libérienne. Compte tenu de la réduction des effectifs militaires de la Mission, de la nature des menaces qui pesaient sur la paix au Libéria et des besoins croissants des unités spécialisées de la Police nationale libérienne en matière d'assistance opérationnelle, la présence de 10 unités de police constituées était essentielle au maintien de la stabilité. La première des trois nouvelles unités de police constituées, qui venait du Népal, avait été déployée six mois auparavant; la Chine devrait en déployer une autre en octobre et le déploiement de la troisième, en provenance du Bangladesh, était prévu pour mai 2014.

Si la situation en matière de sécurité le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire s'était améliorée durant l'année écoulée, elle n'en restait pas moins préoccupante. Vu les menaces qui pesaient sur la région, on privilégierait cette zone lors du déploiement de la force résiduelle, qui devait intervenir à partir de juillet 2015.

Les Gouvernements libérien et ivoirien étaient convenus de resserrer leurs liens de coopération dans le domaine de la sécurité. Des opérations de sécurité conjointes étaient en cours de planification et devaient être lancées en octobre. La coopération avec d'autres missions opérant dans la région s'était également intensifiée. La MINUL avait été invitée à fournir un appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, en mettant notamment à sa disposition des moyens aériens stratégiques, comme les hélicoptères Mi-24 que partageaient la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Il était nécessaire de veiller à ce que la population ait foi en la crédibilité et en l'intégrité de la MINUL. Pour ce faire, il s'agissait notamment d'appliquer rigoureusement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. Les allégations de violences entachaient la réputation de la Mission et de l'ONU et portaient atteinte à la dignité des Casques bleus.

La Représentante spéciale a indiqué qu'elle se souciait grandement du bien-être et du moral du personnel militaire et civil et était favorable à un examen des conditions sur le terrain. Elle comptait sur les pays fournisseurs de contingents pour responsabiliser leurs troupes en portant à leur connaissance, avant leur déploiement, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles ainsi que des autres types de comportement répréhensible, et en prenant rapidement des mesures appropriées en cas d'inconduite. Elle espérait que la Mission serait informée de l'issue des procédures disciplinaires, ce qui pouvait avoir un effet dissuasif et contribuer à gagner la confiance des populations locales.

Pour finir, elle s'est de nouveau engagée à appliquer, au sein de la MINUL, la politique de sélection du personnel fondée sur les droits de l'homme adoptée par l'ONU. Elle était en train d'élaborer une stratégie intégrée en vue de la mise en œuvre de la politique de diligence en matière de droits de l'homme, et avait fait savoir au Gouvernement libérien que l'Organisation était tenue de respecter ces règles.

Amériques

Haïti

Le 26 août, le Conseil de sécurité a tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents et des effectifs de police à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission, Sandra Honoré, qui rencontrait ces pays pour la première fois depuis son entrée en fonctions le 15 juillet 2013, était accompagnée du commandant adjoint de la Force, le général de brigade Gabriel Guerrero, et du Chef de la police, Luis Miguel Carrilho.

La Représentante spéciale a indiqué que, malgré les efforts déployés par le Gouvernement, l'organisation des élections sénatoriales partielles, municipales et locales, qui n'avaient que trop tardé, n'avait guère avancé depuis la présentation du rapport précédent en mars 2013 (S/2013/139). La création du Collège transitoire du Conseil électoral et l'adoption et la promulgation de la loi électorale ayant pris du retard, la probabilité que les élections se tiennent en 2013 était de plus en plus faible.

La Mission s'attachait tout particulièrement à appuyer le processus démocratique en Haïti par le renforcement des institutions, car il était absolument indispensable d'assurer la continuité au sein des principales institutions politiques et de mettre en place un cadre juridique servant de fondement aux programmes du Gouvernement pour parvenir à stabiliser le pays.

La Représentante spéciale a indiqué que la situation sur le plan de la sécurité était demeurée relativement stable, le nombre des délits et des manifestations ayant baissé par rapport à la même période en 2012. Les manifestations qui avaient eu lieu étaient essentiellement motivées par des problèmes socioéconomiques, tels que l'insécurité alimentaire et le manque de services de base, et s'étaient déroulées dans le calme. C'était toujours dans l'agglomération de Port-au-Prince qu'on rencontrait les plus grandes difficultés à cet égard.

Les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité témoignaient du renforcement de la Police nationale haïtienne, laquelle avait exercé davantage de responsabilités en matière de sécurité intérieure, en particulier dans les quatre régions évacuées par la composante militaire de la MINUSTAH, le pays comptant en tout 10 régions. La Police nationale avait mené, avec l'aide de la Mission, des opérations visant à lutter contre les bandes organisées et la violence liée à la criminalité, principalement dans l'agglomération de Port-au-Prince. Le renforcement de la Police nationale étant absolument indispensable au succès de la Mission et à l'instauration de la stabilité en Haïti, la composante police de la MINUSTAH continuait d'appuyer la mise en œuvre du Plan de développement de la Police nationale pour la période 2012-2016. Malgré les importantes contributions qui avaient été versées par les partenaires bilatéraux en faveur du Plan de développement, les ressources étaient encore insuffisantes pour permettre d'en atteindre tous les objectifs. Afin d'appuyer le renforcement des capacités administratives de la Police nationale, le personnel civil et de police de la Mission devait diversifier davantage l'expérience technique dont il disposait.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la Représentante spéciale a constaté qu'Haïti était toujours gravement touché par l'insécurité alimentaire et le

choléra. L'ONU continuait d'aider le Gouvernement à mener diverses activités prioritaires à court et à long terme en vue d'arrêter la propagation du choléra dans le pays.

S'agissant de l'examen de l'impact et de l'effectif autorisé de la Mission, la Représentante spéciale avait rencontré à plusieurs reprises le Président, Michel Martelly, et le Premier Ministre, Laurent Lamothe, pour examiner le plan de consolidation de la Mission et les quatre critères de stabilisation associés. Ses deux interlocuteurs s'étaient dits favorables à l'exécution d'un plan de consolidation à mesure que les capacités des institutions nationales seraient renforcées. En avril, un groupe de travail commun composé de membres du Gouvernement et de la MINUSTAH avait été chargé de suivre le transfert progressif et en bon ordre des responsabilités au Gouvernement.

Conformément à la résolution [2070 \(2012\)](#), au 30 juin 2013, le retrait de 1 070 soldats et de 640 policiers avait permis de ramener l'effectif des composantes militaire et de police de la Mission à 6 270 et 2 601 hommes, respectivement.

Étant donné que l'exécution du programme de formation de la police se déroulait comme prévu et que les conditions de sécurité semblaient s'améliorer progressivement, le Secrétaire général avait recommandé au Conseil de sécurité d'envisager de réduire encore l'effectif militaire de la Mission et de le ramener de 6 270 à 5 021 soldats. La Représentante spéciale a indiqué qu'il fallait toutefois envisager de maintenir l'effectif du génie de la Mission pour que celui-ci puisse continuer d'appuyer les activités d'infrastructure mises en œuvre par le Gouvernement en vue d'éradiquer le choléra en Haïti.

Enfin, la Représentante spéciale a souligné l'action menée par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour empêcher les membres de leur personnel en poste en Haïti de commettre des actes d'exploitation et d'agression sexuelles et prendre des mesures lorsque des cas étaient signalés. Elle a réaffirmé son attachement à la politique de tolérance zéro à cet égard.

Le 28 août, le Conseil de sécurité avait examiné la question intitulée « La question concernant Haïti » lors d'une réunion à laquelle avaient participé, outre ses membres et le Représentant permanent d'Haïti, les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Espagne, du Japon, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay.

Au cours de cette réunion, la Représentante spéciale avait présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ([S/2013/493](#)) et indiqué que la situation générale en matière de sécurité était restée relativement stable, les troubles civils et les crimes graves ayant enregistré un recul. Si les statistiques faisaient apparaître une diminution du nombre d'homicides, d'enlèvements et de troubles civils violents au cours du premier semestre de l'année par rapport à la même période en 2012, on avait néanmoins constaté une multiplication des manifestations à caractère politique alliant revendications socioéconomiques et messages plus généraux hostiles au Gouvernement, y compris l'expression d'un mécontentement face à l'impasse électorale.

Elle a noté qu'avec l'appui de la Police des Nations Unies, la Police nationale d'Haïti avait gagné en efficacité et assumé davantage de responsabilités dans le domaine de la sécurité intérieure, en particulier dans les quatre régions évacuées par la composante militaire de la MINUSTAH. Les composantes militaire et de police

de la Mission continuaient toutefois de jouer un rôle important s'agissant d'aider la Police nationale à maintenir la sécurité et la stabilité générales.

En ce qui concerne la situation politique, elle a indiqué que le report systématique des élections sénatoriales, municipales et locales était de plus en plus préoccupant et compromettrait le processus de stabilisation. Il convenait de saluer la soumission, par le Président Martelly, du projet de loi électorale au Parlement, étape indispensable pour le lancement du processus électoral. D'importants retards avaient toutefois été enregistrés : les trois branches du pouvoir avaient notamment mis huit mois à nommer les neuf membres du Collège transitoire du Conseil électoral (qui avait été finalement créé en avril 2013), le Collège avait ensuite tardé à présenter le projet de loi à l'exécutif, et ce dernier n'avait pas non plus soumis ledit projet au Parlement dans les temps.

Si les dispositions de la loi électorale de 2008 étaient appliquées et les élections sénatoriales n'avaient pas lieu en janvier 2014 au plus tard, le Sénat et, par extension, le Parlement pourraient devenir inefficaces, ce qui porterait un véritable coup au processus démocratique en Haïti.

Sur la question de la consolidation de la MINUSTAH, la Représentante spéciale a indiqué que les composantes militaire et de police avaient mené à bien la compression des effectifs prescrite par la résolution [2070 \(2012\)](#). La Mission était disposée à réduire encore ses effectifs si le Conseil en décidait ainsi en octobre.

S'agissant de l'épidémie de choléra, la Représentante spéciale a déclaré qu'au 29 juin, on comptait plus de 660 000 personnes contaminées et 8 173 décès liés à la maladie. Elle a dit déplorer que le montant total des dons annoncés jusqu'alors ne représentait que 47 % du budget du plan national pour l'élimination du choléra.

Le Président Martelly et le Premier Ministre Lamothe se sont déclarés favorables à un retrait échelonné de la Mission à mesure que les institutions nationales se doteraient de moyens supplémentaires.

En ce qui concerne les indicateurs relatifs au développement de la police, la Représentante spéciale a redit que si l'on voulait atteindre les objectifs énoncés dans le Plan de développement de la Police nationale pour la période 2012-2016, le Gouvernement et les États Membres devaient continuer de veiller à ce que les ressources financières nécessaires à la constitution de forces de police professionnelles, fiables et responsables soient disponibles.

S'agissant du respect de l'état de droit, la Représentante spéciale a indiqué que les mécanismes de contrôle et de responsabilisation prévus par la Constitution avaient été mis en place mais que le Gouvernement et ses partenaires internationaux devaient impérativement continuer de les doter de moyens supplémentaires.

Sur le plan des indicateurs de gouvernance, la Mission avait concentré ses bons offices sur la promotion du dialogue entre les parties prenantes nationales en vue d'une sortie de l'impasse électorale. Les tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif avaient fait obstacle à l'adoption d'un programme législatif consensuel, qui était l'un des principaux indicateurs de gouvernance, ce qui avait pesé sur la mise en œuvre de réformes législatives essentielles, notamment la loi contre le blanchiment d'argent, la loi sur le financement des partis politiques et la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale.

La Représentante spéciale a déclaré qu'Haïti se trouvait à un moment charnière de son histoire, où les progrès accomplis en matière de sécurité et de stabilisation, ainsi que les efforts déployés conjointement par le Président Martelly et le gouvernement Lamothe pour promouvoir le développement économique et social, risquaient d'être compromis par l'instabilité issue de la polarisation qui accompagnait l'impasse électorale.

Les membres du Conseil ont estimé que le retard pris dans la tenue des élections sénatoriales et municipales était préoccupant et qu'il fallait s'attacher en priorité à renforcer les capacités de la Police nationale. Ils ont en revanche salué les mesures positives prises par le Gouvernement haïtien, telles que la création du Collège transitoire du Conseil électoral et l'accession d'Haïti à la présidence de la Communauté des Caraïbes.

Certains ont affirmé que le report des élections aurait des répercussions sur les autres élections prévues en 2014, nuirait au processus démocratique et pèserait sur la réalisation des objectifs économiques.

En outre, les membres du Conseil ont dit qu'ils demeuraient préoccupés par la situation humanitaire, la réinstallation des personnes déplacées et l'assainissement dans les camps. Plusieurs d'entre eux ont préconisé un renforcement de la coordination et de la cohérence des activités des différents acteurs humanitaires et affirmé qu'il fallait absolument continuer de mettre des fonds et des compétences spécialisées à la disposition d'Haïti.

Plusieurs membres se sont dits favorables à l'idée de proroger d'un an le mandat de la MINUSTAH, dont les activités contribuaient largement aux importants progrès réalisés dans le pays.

Les membres du Conseil ont tous souscrit au plan de consolidation conditionnel de la MINUSTAH proposé par le Secrétaire général et à sa recommandation tendant à réduire encore les effectifs militaires, pourvu que les conditions sur le terrain en permettent l'exécution. Certaines délégations ont rappelé que la reconfiguration ou la réduction des effectifs de la MINUSTAH ne devaient pas remettre en cause les progrès accomplis dans le pays et que le transfert des responsabilités au Gouvernement haïtien devait se faire progressivement et en bon ordre. Plusieurs membres ont souligné que la question de la reconfiguration devait être abordée avec prudence, vu qu'il était fort probable que l'insécurité augmente au cours de la période électorale.

Les membres du Conseil se sont également accordés à dire que la Mission devait avant tout continuer de renforcer les capacités de la Police nationale, afin d'en améliorer l'efficacité et de pérenniser les acquis en matière de sécurité. Certains ont insisté sur l'importance des efforts de recrutement et de rétention du personnel, axés notamment sur le recrutement de femmes et de personnel spécialisé. Plusieurs ont déclaré que la MINUSTAH devait continuer de s'attaquer, entre autres, au problème de la violence sexuelle et sexiste, en offrant aux membres de la Police nationale une formation à la prévention et à la répression de ces crimes.

Le Représentant permanent d'Haïti a déclaré que son pays se trouvait à un moment unique et sans doute décisif de son histoire, où il s'attachait à renforcer ses institutions démocratiques tout en œuvrant sans relâche à rétablir la croissance et à s'engager enfin sur la voie de la reprise économique et du développement durable. Au cours des deux années précédentes, des progrès importants et incontestables

avaient été faits sur le plan de la sécurité et dans les domaines institutionnel, socioéconomique et culturel. Il n'en restait pas moins que la tâche était immense, les difficultés considérables et les obstacles redoutables.

Tout en se félicitant de ce que le Conseil de sécurité ne voyait plus en Haïti une menace ni un danger pour la paix et la sécurité internationales dans la région, le Représentant permanent a affirmé qu'il était nécessaire de lancer une réflexion approfondie sur l'après-MINUSTAH. Comme le Secrétaire général l'avait souligné dans son rapport, certains Haïtiens remettaient en question la présence de la Mission. Afin d'éviter que l'histoire ne se répète, il fallait passer en revue tous les scénarios envisageables en vue du dégageant.

Asie et Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 20 août, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernández-Taranco, a fait rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient dans le cadre d'une réunion d'information publique, laquelle a été suivie de consultations plénières.

Le Sous-Secrétaire général a indiqué que tout progrès sur la voie du règlement du conflit israélo-palestinien pourrait avoir un impact positif sur la stabilité régionale, ce qui était devenu encore plus important au cours des semaines précédentes au vu de l'évolution inquiétante de la situation dans d'autres pays de la région. Les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis au cours des mois précédents avaient abouti à une série de réunions préparatoires entre les négociateurs, qui s'étaient tenues à Washington les 29 et 30 juillet et avaient été suivies d'une première série de pourparlers à Jérusalem, le 14 août, puis d'autres négociations ailleurs dans la région. Les envoyés du Quatuor comptaient se réunir peu de temps après pour réfléchir aux étapes suivantes. Dans ce contexte, le Secrétaire général s'était rendu dans la région – en Jordanie, en Palestine et en Israël – les 15 et 16 août pour appuyer personnellement les dirigeants des deux parties. Il s'était alors dit encouragé par la décision audacieuse du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou d'entamer un dialogue direct, lequel constituait toujours le moyen le plus crédible de parvenir à une solution et la seule voie tant pour les Palestiniens, qui aspiraient légitimement à un État indépendant et viable, que pour les Israéliens, soucieux, à juste titre, de leur sécurité. Pour avoir une chance d'aboutir, ces négociations devaient être sérieuses, fixer un horizon politique clair et donner des résultats positifs dans l'immédiat. Les deux parties devaient maintenir un climat propice à l'avancée du processus de paix. La situation sur le terrain devait s'améliorer visiblement et les parties devaient s'abstenir, pendant les négociations, de toute action risquant de compromettre les chances de paix.

Le Secrétaire général s'était félicité de la décision du Conseil des ministres israélien de libérer les prisonniers incarcérés avant les accords d'Oslo, mais demeurait vivement préoccupé par les activités de peuplement qu'Israël continuait de mener en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, réaffirmant la position de l'ONU selon laquelle les colonies de peuplement étaient contraires au droit international. Pour terminer, il a déclaré qu'il était temps que l'appel à l'action collectif débouche sur une prise de conscience commune de la nécessité d'agir d'urgence, les dirigeants des deux parties devant se rendre compte qu'ils ne pouvaient se permettre de ne pas

saisir l'occasion qui s'offrait à eux. Le Secrétaire général et l'ONU, de concert avec le Quatuor, continueraient de prêter tout leur concours aux efforts que ceux-ci déploieraient.

Durant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités de la reprise des négociations entre les parties. Au vu des obstacles considérables qui s'opposaient encore à une solution définitive, certains ont déclaré qu'ils contemplaient les derniers progrès accomplis avec un optimisme prudent, tandis que d'autres ont appelé de leurs vœux un résultat propre à surprendre les sceptiques. Les membres du Conseil se sont accordés à dire que pour instaurer un climat propice au dialogue, les négociations devaient être assorties de mesures de confiance. Ainsi, alors que certains se sont félicités de la libération de 26 prisonniers palestiniens incarcérés avant les accords d'Oslo, plusieurs se sont déclarés préoccupés par la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement menées par Israël.

Liban

Le 15 août, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné vigoureusement l'attentat terroriste commis ce même jour dans le sud de Beyrouth, qui a fait au moins 10 morts et plus d'une centaine de blessés (d'après les chiffres disponibles au moment de la publication). Le 23 août, le Conseil a publié un autre communiqué de presse condamnant énergiquement les attentats perpétrés ce même jour à Tripoli, qui ont fait au moins 42 morts et plus de 400 blessés. Dans ces deux déclarations, les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des obligations imposées par le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a également demandé à tous les Libanais de préserver l'unité nationale face aux tentatives de déstabilisation de leur pays, et souligné à quel point il importait que toutes les parties libanaises respectent la politique libanaise de dissociation et s'abstiennent de s'impliquer dans la crise syrienne, conformément aux engagements qu'elles avaient pris dans la Déclaration de Baabda.

Le 20 août, lors d'une réunion d'information publique du Conseil, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a déclaré que le calme relatif qui avait régné pendant la période considérée avait pris fin de façon tragique avec l'explosion d'une bombe le 15 août à Rouweiss, un faubourg de Beyrouth, et fait allusion à d'autres attaques qui avaient été découvertes au stade de leur planification et avant qu'elles ne soient mises à exécution. Il a également noté que la crise syrienne continuait à nuire à la stabilité du Liban, et notamment de ses zones frontalières.

Durant les consultations plénières qui ont suivi, plusieurs membres du Conseil ont de nouveau fait part de leur inquiétude face aux effets déstabilisateurs de la crise syrienne sur le Liban et réaffirmé leur soutien à la politique de dissociation du Liban. Certains membres ont également salué les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement libanais pour faire face à l'afflux de réfugiés fuyant ce conflit et affirmé qu'il était essentiel que la communauté internationale prenne sa part de ces efforts.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Le 14 août, le Conseil de sécurité a organisé une réunion avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le 22 août, le Conseil a tenu des consultations sur la FINUL. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a noté que le calme avait prévalu dans la zone d'opérations de la Mission et que cette dernière continuait à jouer un rôle crucial dans le maintien de la stabilité du sud du Liban. Il a également souligné que les efforts de coordination et de liaison dans ce domaine s'étaient avérés payants, tout en rappelant néanmoins la précarité de la situation, du fait de la volatilité caractérisant la région et des atteintes portées à la souveraineté libanaise.

Les membres du Conseil ont demandé aux parties de s'employer à avancer sur les questions visées par la résolution 1701 (2006) et restant en suspens, et se sont prononcés en faveur du renouvellement du mandat de la FINUL, comme l'avait demandé le Gouvernement libanais et recommandé le Secrétaire général dans sa lettre du 31 juillet 2013 (S/2013/457). Plusieurs membres se sont dits inquiets des répercussions de la crise syrienne sur le Liban et ont réaffirmé qu'il importait de respecter la politique de dissociation.

Le 29 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2115 (2013) qui proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2014.

Moyen-Orient

Le 15 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation en Égypte. Le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a indiqué que la situation y était devenue extrêmement précaire à la suite de la violente opération menée le 14 août pour disperser les camps installés par les partisans du Président démis, Mohamed Morsi, et qu'en outre il y avait eu des émeutes dans de nombreuses villes. Ces épisodes montraient que les modérés perdaient du terrain et que les chances de réconciliation s'amenuisaient; il fallait être vigilant, car il y avait un grand risque de voir de nouveaux affrontements. Le Vice-Secrétaire général a conclu en affirmant qu'il fallait absolument mettre fin à la violence, instaurer un véritable dialogue et rétablir l'état de droit.

Les membres du Conseil ont déploré les pertes de vies humaines et s'accordaient pour dire que les violences devaient cesser immédiatement et que toutes les parties devaient faire preuve de la plus grande retenue et renouer le dialogue afin de trouver une solution politique à la situation actuelle du pays. Ils ont demandé à la Présidente de transmettre ces vues à la presse, de même que les éléments ayant fait l'objet d'un large consensus au cours des consultations.

République arabe syrienne

Le 20 août, lors d'une réunion d'information publique du Conseil, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a déclaré que le bain de sang se poursuivait en République arabe syrienne, que les forces gouvernementales continuaient à bombarder des zones densément peuplées et à mener des frappes aériennes de façon aveugle, et que les groupes armés opposés au pouvoir manquaient eux aussi à leur devoir de protection des civils. Les affrontements militaires et les déplacements de populations survenant dans l'ensemble du pays le

long des lignes de partage entre factions risquaient de détruire un peu plus le tissu social de la société syrienne, et l'afflux incessant de combattants étrangers exacerbait les tensions sectaires et ethniques : il fallait y mettre fin. Sur le plan humanitaire, l'accès aux populations dans le besoin demeurait difficile, et les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires comptaient sur le Conseil de sécurité pour aider à faciliter l'accès à toutes les personnes ayant besoin d'assistance sur le territoire de la République arabe syrienne et dans les pays voisins. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a rappelé que pour le Secrétaire général il n'existait pas de règlement militaire possible du conflit et qu'il fallait de toute urgence trouver une solution politique. Dans cette perspective, l'Organisation continuait à faire de son mieux pour que la Conférence de Genève sur la République arabe syrienne se tienne le plus rapidement possible. En outre, la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, conduite par Ake Sellström, était arrivée à Damas le dimanche 18 août, et avait commencé ses travaux dès le lendemain, pour une durée de 14 jours, à Khan el-Assal et sur deux autres sites où, selon des États Membres, des armes chimiques auraient été utilisées.

Lors des consultations qui ont suivi, tous les membres ont réaffirmé la nécessité de trouver une solution politique au conflit. À cette fin, plusieurs d'entre eux ont estimé qu'il faudrait accélérer les préparatifs de la deuxième Conférence de Genève afin que celle-ci puisse se tenir le plus vite possible. Une majorité des membres ont continué à se dire inquiets face à la détérioration des conditions humanitaires et de la situation des droits de l'homme, et certains ont déclaré que le Conseil pouvait répondre au problème humanitaire en tenant compte des recommandations que lui avait adressées le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Enfin, plusieurs membres du Conseil se sont félicités que l'équipe dépêchée pour enquêter sur les allégations de recours aux armes chimiques ait déjà commencé son travail en territoire syrien.

Le 21 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations comme suite aux allégations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées ce même jour dans la zone de Ghouta, faubourg de Damas. À cette occasion, le Vice-Secrétaire général a déclaré que des informations relatives à ces allégations avaient été reçues mais que le Secrétariat n'avait pas pu les vérifier ou les confirmer, même s'il était avéré que de violents affrontements s'étaient déroulés dans cette zone. Le Gouvernement syrien avait réfuté les accusations portées contre lui, et l'équipe dirigée par M. Sellström était en rapport avec les autorités syriennes pour évoquer toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques, y compris celles concernant le 21 août. Le Vice-Secrétaire général a également confirmé que le Secrétaire général était bien décidé à faire en sorte qu'une enquête soit menée sur toutes les allégations portées à son attention par un État Membre, quel qu'il soit, et déclaré que plusieurs gouvernements avaient d'ores et déjà demandé au Secrétariat, cet après-midi-là, d'ouvrir de toute urgence une enquête. Il a conclu en indiquant qu'il était nécessaire d'obtenir le consentement du Gouvernement syrien et la coopération de l'ensemble des parties présentes sur le terrain pour pouvoir enquêter sur ces allégations toutes récentes; pour cela, toutes les parties devraient être invitées à observer un cessez-le-feu pour permettre à l'équipe de se rendre dans les zones concernées.

Les membres du Conseil se sont dits très préoccupés par ces allégations, ont réaffirmé que l'utilisation d'armes chimiques était contraire au droit international et réclamé que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Ils ont ainsi salué la

détermination du Secrétaire général à mener une enquête approfondie, impartiale et rapide. Ils ont également présenté leurs condoléances et exprimé leur sympathie aux familles de victimes, et souligné la nécessité de fournir une assistance immédiate aux populations touchées. Ils ont demandé à la Présidente de transmettre ces vues à la presse, de même que les éléments ayant fait l'objet d'un large consensus au cours des consultations.

Plusieurs membres ont également déclaré que l'équipe d'enquêteurs déjà à pied d'œuvre sur le territoire syrien devrait être autorisée à se rendre sur les sites où se serait produite l'attaque et qu'il faudrait demander à l'ensemble des parties de lui accorder un accès sécurisé, total et sans entrave.

Afghanistan

Le 5 août, le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné, dans les termes les plus énergiques, l'attentat-suicide intervenu le 3 août près du consulat indien à Jalalabad, qui a fait plusieurs morts et blessés parmi les civils, essentiellement des enfants, et tué des membres du personnel de sécurité afghans. Les membres du Conseil ont redit leur vive préoccupation face aux menaces posées par les Taliban, Al-Qaida et les groupes armés illégaux. Ils ont condamné les actes de violence visant des représentants diplomatiques et consulaires et réaffirmé qu'aucun acte terroriste ne pouvait arrêter la marche en avant vers une paix aux termes dictés par les Afghans eux-mêmes, la démocratie et la stabilité en Afghanistan, processus soutenu à la fois par le peuple et le Gouvernement afghans et par la communauté internationale.

Europe

*Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité*

Le 29 août, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la MINUK, au cours de laquelle le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, Farid Zarif, a présenté par vidéoconférence le tout dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission (S/2013/444). Dans sa déclaration, le Représentant spécial a exposé les grandes lignes du rapport, notamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord conclu entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2013 et l'engagement pris par les deux parties de respecter le calendrier convenu, même s'il y a eu quelques complications au cours du processus. Ces progrès demeuraient le fondement sur lequel bâtir la confiance mutuelle et réaliser les principales aspirations des deux parties, la population du Kosovo et la région tout entière. Pour que la coopération politique soit pleinement efficace, elle devait s'accompagner sur le terrain d'efforts énergiques, soutenus et cohérents consentis par les organismes internationaux présents et les responsables locaux. Le Représentant spécial a réaffirmé que la Mission avait à cœur de continuer à remplir son mandat et d'intensifier sa coopération opérationnelle avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que le processus politique se concrétise sur le terrain.

Le Représentant spécial a évoqué les préparatifs en vue de la tenue d'élections locales au Kosovo le 3 novembre et noté que l'enregistrement des partis politiques dans le court délai imparti constituait un défi. Il a également noté que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe était rapidement intervenue pour

faciliter le vote des personnes déplacées ayant le statut d'électeurs. Il a souligné qu'il importait que les électeurs participent pleinement à ce scrutin, notamment dans les municipalités du nord, et engagé les partis à faire preuve de fermeté et en même temps de souplesse pour pouvoir répondre efficacement aux préoccupations de la population et dissiper l'incertitude qui règne actuellement dans le nord. Il a également évoqué la mise en œuvre de l'accord dans le nord, en prenant note des efforts faits pour instaurer la confiance et en indiquant que la Mission continuerait à adapter ses activités de terrain afin d'appuyer efficacement le processus politique et les tâches s'y rapportant sur le terrain, en mettant l'accent sur ses activités de facilitation et de médiation et en poursuivant le travail mené par l'Administration de la MINUK à Mitrovica.

Le Représentant spécial a insisté sur la nécessité d'élucider le sort des personnes disparues depuis la période de conflit, peu de progrès ayant été accomplis au cours des derniers mois malgré les efforts conjoints des associations albanaises du Kosovo et serbes rassemblant les proches des personnes disparues. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo était prête à ouvrir de nouvelles enquêtes, dans les limites de son mandat et de ses moyens, mais elle ne pouvait mener à bien cette tâche sans l'apport d'informations supplémentaires par l'ensemble des acteurs concernés. Pour réussir à régler cette question, il faudrait faire preuve d'un regain de volonté politique afin de permettre la fourniture d'un plus grand nombre d'informations et la mise en place d'un système adapté de protection des témoins. Le Représentant spécial a ensuite évoqué les mesures visant à préserver les sites religieux et culturels du Kosovo qui étaient en cours d'adoption, ainsi que la visite de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui avait permis de mettre en lumière un certain nombre de problèmes et qui avait débouché sur la formulation de recommandations visant à remédier à l'inefficacité de certaines législations, à mieux faire respecter la loi et réagir plus fermement en cas d'incitation à la haine et à l'intolérance ethnique.

Le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, Ivan Mrkić, ainsi qu'Enver Hoxhaj, du Kosovo, ont également fait des déclarations dans lesquelles ils ont tous deux réaffirmé leur attachement au dialogue politique facilité par l'Union européenne. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis et ont exprimé leur soutien au dialogue en cours. Certains d'entre eux se sont dits préoccupés par la précarité des conditions de sécurité dans l'ensemble du Kosovo. Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux enquêtes sur les cas de trafic d'organes au Kosovo et sur le sort des personnes portées disparues. Ils ont également remercié la MINUK pour le travail qu'elle mène pour faire appliquer la résolution 1244 (1999) et l'ont priée de continuer à exécuter son mandat en accord avec ladite résolution.

Questions diverses

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le 7 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le rapport trimestriel rendant compte des travaux relatifs aux mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée, menés par le Comité créé par la résolution 1718 (2006).

La Présidente du Comité, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, a présenté le rapport en indiquant que le Comité avait tenu des consultations informelles à trois reprises, les 31 mai et 1^{er} et 31 juillet, et qu'il continuerait de mener ses activités suivant la procédure d'approbation tacite.

La Présidente a dit que, lors des consultations du 31 mai, le Coordonnateur du Groupe d'experts, Martin Uden, avait présenté le rapport final de 2013 qui avait été publié comme document officiel sous la cote [S/2013/337](#). Le Coordonnateur avait dit que le Groupe avait axé ses efforts sur la conduite des enquêtes relatives au non-respect des résolutions du Conseil de sécurité et sur la fourniture d'aide aux États afin qu'ils appliquent lesdites résolutions. Plusieurs membres du Comité s'étaient dits préoccupés par les méthodes sophistiquées que la République populaire démocratique de Corée utilisait pour contourner les sanctions et par le fait qu'elle continuait de mettre au point des programmes nucléaires et des programmes de missiles balistiques. Certains avaient également souligné qu'il importait de publier le rapport du Groupe d'experts et d'autres avaient réaffirmé qu'il fallait que le Groupe poursuive ses travaux dans les limites de son mandat et sous l'autorité du Comité.

Le Comité avait continué d'examiner le rapport final du Groupe d'experts lors des consultations tenues les 1^{er} et 31 juillet, et il avait analysé avec soin les recommandations y figurant, qui avaient bénéficié d'un large appui auprès de ses membres. À l'issue de ce travail d'analyse toujours en cours, il se pencherait, dans les prochaines semaines, sur les mesures qui pourraient être prises en vue de la mise en œuvre desdites recommandations.

Le 17 juillet, le Comité avait reçu une note émanant de la Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies, indiquant que, suite à l'inspection du navire *Chong Chon Gang* battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée, les autorités panaméennes priaient le Comité et le Groupe d'experts de leur fournir une aide. Selon leurs dires, le bâtiment transportait des articles qui, après une première analyse, pouvaient tomber sous le coup des mesures imposées par les résolutions [1718 \(2006\)](#) et [1874 \(2009\)](#). À l'invitation du Gouvernement panaméen, le Groupe d'experts s'était rendu dans le pays du 13 au 15 août afin d'enquêter sur les faits. Lors des consultations qu'il avait tenues le 31 juillet, le Comité avait eu un premier échange de vues sur la question et il avait entendu un compte rendu de cette visite présenté par le Coordonnateur du Groupe d'experts. Ses membres avaient félicité le Panama d'avoir diligemment informé le Comité et d'avoir coopéré avec le Groupe d'experts; ils avaient également accueilli avec satisfaction la volonté de coopération exprimée par Cuba. Le Coordonnateur avait dit que le Groupe présenterait un rapport préliminaire sur ses constatations, à son retour du Panama.

Par ailleurs, dans un souci de transparence à l'égard des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le 19 juin, le Comité avait tenu une réunion publique d'information sur ses travaux, durant laquelle il avait mis l'accent sur l'aide qu'il était en mesure de fournir aux États aux fins de la mise en œuvre des résolutions et de la présentation des rapports nationaux. Dans le prolongement de l'adoption des résolutions [2087 \(2013\)](#) et [2094 \(2013\)](#), le Comité avait approuvé un résumé des principales dispositions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée, afin de donner aux États Membres une vue d'ensemble de leurs obligations.

Le Comité avait également adopté une notice d'aide relative aux articles de luxe et il mettait à jour la notice relative à la présentation des rapports nationaux. En outre, il envisageait d'élaborer une notice d'aide relative à la neutralisation des articles confisqués et une autre notice d'aide à l'application, dans tous ses aspects, de la disposition figurant au paragraphe 22 de la résolution 2094 (2013). Enfin, la Présidente a dit que le Comité réfléchissait à des mesures complémentaires, notamment à l'établissement d'une notice d'aide à l'application des résolutions, le Groupe d'experts l'ayant informé des difficultés rencontrées par certaines missions diplomatiques en République populaire démocratique de Corée. Elle a également indiqué que, pour aider les États Membres à identifier les personnes et entités visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, le Comité examinait la possibilité d'ajouter à la liste des sanctions le libellé des noms en langue originale.

Le Comité avait adopté son programme de travail pour la période allant du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014. En dernier lieu, la Présidente a rappelé que Neil Watts (Afrique du Sud), un spécialiste du transport maritime, avait rejoint le Groupe d'experts le 10 juillet.

À l'issue de la présentation du rapport, plusieurs membres du Conseil ont fait référence au rapport final du Groupe d'experts, en notant qu'ils espéraient que le Comité continuerait de l'examiner dans un esprit constructif, de sorte qu'un consensus puisse être dégagé concernant les recommandations. D'autres ont encouragé le Comité à prendre de nouvelles mesures, en particulier s'agissant des recommandations qui figuraient dans le rapport.

En ce qui concernait l'incident relatif au navire *Chong Chon Gang*, les membres du Conseil ont relevé que le Panama avait pris rapidement les mesures qui s'imposaient pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Certains ont également souligné que les autorités cubaines s'étaient déclarées disposées à coopérer avec le Conseil et le Comité. Quelques-uns ont insisté sur le fait que le Comité devait prendre les mesures qui s'imposaient pour répondre à toute violation des résolutions du Conseil de sécurité. Certains ont réaffirmé qu'il fallait enquêter sur les violations des sanctions et réunir des preuves solides.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient attachés au dialogue, y compris sous la forme de pourparlers à six visant à régler la question, et ils ont souligné qu'il était nécessaire que le Conseil soit uni et que la République populaire démocratique de Corée respecte ses obligations. Certains ont précisé que le dialogue devait être authentique et crédible. Il a été rappelé que les sanctions ne devaient pas contredire l'objectif plus large de reprise des négociations. Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé leur profond attachement à la paix et à la stabilité dans la péninsule. Certains ont constaté la baisse des tensions et dit qu'il importait de rouvrir le complexe industriel de Kaesong.

Par ailleurs, quelques membres du Conseil ont rappelé que les sanctions prises contre la République populaire démocratique de Corée ne devaient pas empêcher les missions diplomatiques présentes dans ce pays de mener leurs activités. Certains ont en outre mentionné la réunion publique d'information destinée aux États Membres, que le Comité avait tenue le 19 juin, et ils se sont dits favorables à l'intention que la Présidente avait exprimée de tenir d'autres réunions de ce type à l'avenir.

**Débat public de haut niveau sur la coopération entre l'ONU
et les organisations régionales et sous-régionales aux fins
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 6 août, un débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales a eu lieu, sous la présidence de Cristina Fernández de Kirchner, Présidente argentine.

Au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, les pays suivants étaient invités à participer au débat : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Fidji, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Malaisie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam,

Au titre de l'article 39 dudit règlement, l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains et le Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation étaient également invités à participer à cette réunion.

Des exposés ont été présentés par le Ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodríguez Parrilla, en sa qualité de Président par intérim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC); le Représentant permanent de l'Éthiopie, Tekeda Alemu, s'exprimant au nom du Président de l'Union africaine; la Ministre péruvienne des affaires étrangères, Eda Rivas Franchini, s'exprimant au nom de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR); et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes, Ahmed Fathalla. C'était la première fois que la CELAC et l'UNASUR présentaient un exposé au Conseil de sécurité.

Avant de donner la parole au Secrétaire général, la Présidente argentine a rappelé que le dernier débat à large participation sur les liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales avait été tenu par le Conseil de sécurité en janvier 2010, sous la présidence de la Chine, et qu'il avait abouti à l'adoption d'une déclaration du Président ([S/PRST/2010/1](#)), dans laquelle le Conseil, tout en insistant sur la primauté de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, avait souligné qu'il importait de nouer de solides partenariats.

Comme convenu par les membres du Conseil, la Présidente a indiqué que la déclaration avait recueilli l'assentiment général et serait publiée sous la cote [S/PRST/2013/12](#).

Le Secrétaire général et les quatre orateurs ont rappelé que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies conservait son efficacité et sa pertinence et continuait de revêtir de l'importance, tout en mettant l'accent sur les difficultés auxquelles se heurtait la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et ils ont évoqué diverses expériences faites à l'échelle des régions.

À l'issue des exposés, les membres du Conseil ont également souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre l'ONU et les partenaires régionaux dans de nombreux domaines, de mettre l'accent sur les rôles complémentaires que chacun

jouait en œuvrant pour contrer les menaces pesant sur la paix et la sécurité, et d'établir une liste détaillée des caractéristiques que revêtait la coopération et des divers obstacles auxquels elle se heurtait dans chaque région.

Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de la réunion consultative annuelle que le Conseil de sécurité tenait avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en notant que la relation avec l'Union africaine était intéressante et pouvait servir d'exemple pour d'autres expériences à l'échelle régionale. Certains ont fait remarquer qu'il importait de continuer de remédier à l'insuffisance du financement et des ressources nécessaires au renforcement des capacités de l'Union africaine; d'autres ont estimé qu'il fallait s'abstenir de codifier à l'excès les relations qui devaient rester pragmatiques avant tout.

Quelques membres du Conseil ont considéré que le rôle de chaque organisation devait être défini en fonction des points forts de chacune et que toutes les organisations gagneraient à suivre les meilleures pratiques.

Certains se sont félicités que, dans la déclaration de son président (S/PRST/2013/12), le Conseil ait souligné que mettre fin à l'impunité était un élément essentiel des efforts que déployaient les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit pour tourner la page sur les blessures du passé, et que les organisations régionales et sous-régionales devaient aider à amener les auteurs de crimes à en répondre.

Plusieurs membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de la référence faite dans la déclaration à la lutte contre l'impunité, et ils ont noté l'importance historique que revêtaient à cet égard la Cour pénale internationale, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, et le rôle joué par les organisations régionales dans ces domaines.

Certains ont mis l'accent sur le fait que, dans la déclaration de son président, le Conseil préconisait une étroite coopération entre l'ONU et les organisations régionales concernant les questions thématiques, et ils ont fait valoir que lesdites organisations jouaient un rôle crucial dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ils se sont également félicités que le Conseil y ait réitéré l'appel lancé dans la déclaration de son président en date du 17 juin sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/PRST/2013/8), pour que les organisations régionales fassent une place à la protection de l'enfance dans leurs politiques, programmes et activités de planification et qu'elles désignent des spécialistes de ces questions dans les missions.

Treize ministres des affaires étrangères ont participé au débat : outre les membres du Conseil représentés au niveau ministériel (Azerbaïdjan, Guatemala et Maroc), les Ministres des affaires étrangères du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, d'Haïti, du Pérou, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Uruguay ont fait des déclarations, et de nombreux autres États Membres de l'ONU étaient représentés.

Débat public sur la protection des civils en période de conflit armé

Le 19 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé. Un document de réflexion sur le sujet (S/2013/447) avait été élaboré par la présidence. Ce débat a été présidé par

l'Ambassadrice Susana Ruiz Cerutti, conseillère juridique auprès du Ministère argentin des affaires étrangères et du culte.

Des allocutions ont été prononcées par le Secrétaire général, Ban Ki-moon, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valerie Amos, et le Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Philip Spoerri.

Pour marquer le dixième anniversaire de l'attentat perpétré contre l'hôtel Canal à Bagdad, le Secrétaire général a rendu hommage au dévouement du personnel humanitaire. Tout attentat visant des agents humanitaires constituait une violation du droit international et un crime de guerre. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par l'utilisation d'armes explosives à grand rayon d'action qui frappent des civils. Il a également évoqué la situation humanitaire en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali.

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a dit qu'elle se félicitait que l'Organisation recoure de plus en plus aux commissions internationales d'enquête dans les cas de violations commises en situation de conflit. Assurer l'accès humanitaire et faire en sorte que les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne restent pas impunies étaient des obligations dictées par le droit international. Les États Membres et les organismes des Nations Unies devaient faire des efforts concertés pour que la protection des civils et l'accès humanitaire et le plein respect des normes du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés se complètent et se renforcent mutuellement. La Haut-Commissaire a évoqué la situation en République centrafricaine, au Mali, en République démocratique du Congo, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, dans la bande de Gaza et en République populaire démocratique de Corée.

La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a dit, à propos du rôle du Conseil, que depuis 2009, date à laquelle le Secrétaire général avait pour la première fois constaté les problèmes susmentionnés, d'importantes mesures avaient été prises par cet organe pour respecter l'engagement qu'il avait pris de protéger les civils. Le mandat des opérations de maintien de la paix avait été renforcé et la Cour pénale internationale avait été saisie de certaines situations. La Secrétaire générale adjointe a exhorté le Conseil à faire un usage plus systématique de tous les outils dont il disposait pour améliorer la protection des civils. Elle a souligné qu'il fallait envisager de prendre des mesures visant à prévenir et à réduire les effets que produisait, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, armes qui, par définition, frappaient aveuglément dans leur périmètre d'explosion et de fragmentation, et protéger davantage les civils de ces effets. Elle a mis l'accent sur les missions d'enquête et l'établissement des responsabilités, et sur la nécessité d'autoriser et de faciliter l'acheminement libre et sans délai de toutes les fournitures médicales. À cet égard, elle a mentionné en particulier la République arabe syrienne et le Soudan.

Le Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge a dit que la réalité sur le terrain continuait de refléter un manque alarmant de protection et que certaines situations étaient ni plus ni moins catastrophiques. La principale difficulté consistait à faire que les groupes armés étatiques et non étatiques respectent mieux le droit humanitaire international et

qu'ils aient à répondre systématiquement des violations. Le Directeur s'est dit très inquiet des attaques visant le personnel humanitaire, notamment le personnel soignant. Il a insisté sur le fait que les États devaient ratifier le Traité sur le commerce des armes récemment adopté.

Outre les membres du Conseil, 37 États Membres et 1 observateur ont participé au débat public. Les membres du Conseil, comme les autres, se sont à nouveau déclarés préoccupés par le fait que la majorité des victimes de conflits armés étaient des civils. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de mieux faire respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et le droit des réfugiés. Plusieurs délégations ont souligné que la protection des civils incombait au premier chef aux États et elles ont exhorté les parties aux conflits armés à respecter pleinement les règles du droit. Signalant l'effet dévastateur qu'avait l'absence d'accès à l'aide humanitaire sur les populations en détresse, de nombreuses délégations ont déclaré qu'il était impératif que cet accès soit sans restrictions. Il fallait également respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes humanitaires élémentaires du droit. Les membres du Conseil s'étaient efforcés de lutter contre l'impunité des violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et plusieurs délégations ont mis en avant le rôle joué par la Cour pénale internationale dans ce domaine et dans la prévention des violations. De nombreuses délégations ont fait valoir que le Traité sur le commerce des armes représentait une avancée pour la protection des civils. Tous les participants ont fait référence à la célébration, le 19 août, de la Journée mondiale de l'aide humanitaire.

Cérémonie annuelle commémorant la disparition des membres du personnel des Nations Unies dans l'attentat à la bombe commis à Bagdad le 19 août 2003, et de tous ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions entre septembre 2012 et juin 2013

Le lundi 19 août, dans la salle du Conseil de tutelle, s'est tenue la cérémonie annuelle commémorant la disparition des membres du personnel des Nations Unies dans l'attentat à la bombe commis à Bagdad le 19 août 2003, et de tous ceux qui avaient perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions entre septembre 2012 et juin 2013, au cours de laquelle un hommage appuyé a été rendu aux membres du personnel décédés et aux rescapés de l'attentat à la bombe perpétré contre l'hôtel Canal à Bagdad qui avait fait 22 morts et 100 blessés. La Présidente a été invitée à participer à la cérémonie et à s'exprimer.

Application des dispositions énoncées dans la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote [S/2010/507](#) (séance récapitulative)

Le 29 août, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée sur l'application des dispositions énoncées dans la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote [S/2010/507](#) (séance récapitulative). Les États non membres du Conseil ont été invités à y participer en qualité d'observateurs, ce que 69 d'entre eux ont fait. Cette séance avait pour objet de procéder à un échange de vues sur les mesures que le Conseil avait prises au mois d'août pour s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'en évaluer l'efficacité, de tirer les leçons et les conclusions de ses activités au cours du mois écoulé, et d'examiner les moyens d'améliorer l'examen futur des questions inscrites à l'ordre du jour du mois considéré.